

### Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)  
B.P.90616  
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES  
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)  
District des Yvelines de Football  
41, avenue des 3 Peuples  
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX  
Téléphone : 01 80 92 80 20  
Télécopie : 01 80 92 80 31  
Mail : administration@dyf78.ff.fr



YVELINES  
TERRE DE FOOTBALL

# JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

## SOMMAIRE

## L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

### Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 10h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

### Composition

ALEXANDRE, ARTHUR, CLÉMENTINE,  
FRANCK, KARIM, MAEL, MARC-  
ANTOINE, MATHIS, MICHÈLE,  
NICOLAS, SARAH, VINCENT, WILLIAM

### Lignes directes DYF

Service civique—Communication  
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 26  
Compétitions & Féminines  
Marc-Antoine KELLER  
01 80 92 80 37  
Arbitrage  
Sarah DÉGAGE : 01 80 92 80 25  
Dossiers FAFA & Arbitrage  
Mathis FAUCHON : 01 80 92 80 44  
Comptabilité  
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24  
Règlements & Foot Animation  
Alexandre OGÉREAU  
01 80 92 80 22  
Service civique  
Maël LE GOFF - 01 80 92 80 23  
Discipline  
Vincent RADENAC - 01 80 92 80 21  
Technique  
Franck BARDET - 01 80 92 80 30  
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27  
Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29  
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



EKISPORT



Yvelines  
Le Département

INFORMATIONS DIVERSES	2-9
COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	10-11
COMMISSION DES STATUTS & RÈGLEMENTS	11-12
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	12-13
COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ	14
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ	15
COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS & INSTALLATIONS SPORTIVES	15-16
COMMISSION D'APPEL DÉPARTEMENTALE (Configuration réglementaire)	16

*important*

## MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Le Jeudi, le District sera dorénavant  
fermé de 10h30 à 14h00

Les différentes aides  
pour les jeunes et le sport :

PASS +  
LABAZ  
PASS SPORT

Retrouvez les informations  
aux pages 8 et 9



Une mission pour chacun  
au service de tous

**AGRÈMENT COLLECTIF DE 60 PLACES**

Plus d'informations en page 5

# L'Équipe

DU DISTRICT DES YVELINES

Yvelines,  
Terre de Football



**BRICE PARINET**

**PRÉSIDENT**

**WILLIAM MARISSAL**

**DIRECTEUR**

**ALEXANDRE OGEREAU**

**RESPONSABLE PÔLE  
COMPÉTITIONS**

FOOT ANIMATION  
RÈGLEMENTS

01 80 92 80 22

**MICHÈLE COURTIN**

COMPTABILITÉ  
TERRAINS

01 80 92 80 24

**SARAH DEGAGE**

**C.T.A.**  
CONSEILLÈRE  
TECHNIQUE EN  
ARBITRAGE

01 80 92 80 25

**CLÉMENTINE LUNT**

COMMUNICATION  
FORMATIONS  
RESP. AGRÉMENT  
COLLECTIF  
SERVICES CIVIQUES

01 80 92 80 26

**MARC-ANTOINE KELLER**

COMPÉTITIONS  
FÉMININES  
CAD  
SR

01 80 92 80 37

**VINCENT RADENAC**

DISCIPLINE  
CAD  
CDPME

01 80 92 80 21

**FRANCK BARDET**

**RESPONSABLE  
PÔLE TECHNIQUE**

**C.T.D. D.A.P.**

01 80 92 80 30

**NICOLAS TEXIER**

FUTSAL  
FÉMININES

**C.T.D. D.A.P.**

01 80 92 80 28

**KARIM CHOUIKA**

DÉTECTIONS &  
FORMATIONS  
TECHNIQUES

01 80 92 80 27

**ARTHUR JAMIN**

FORMATIONS  
TECHNIQUES  
& DÉTECTIONS

01 80 92 80 29

**MAEL LE GOFF**

**ALTERNANT**  
AGRÉMENT  
COLLECTIF  
SERVICES CIVIQUES

01 80 92 80 23

**MATHIS FAUCHON**

**ALTERNANT**  
FAFA  
CITOYENNETÉ

01 80 92 80 44



ADMINISTRATION@DYF.FFF.FR

## VINCENT

### BONJOUR, PEUX-TU TE PRÉSENTER EN QUELQUES MOTS ?

Bonjour, je m'appelle Vincent RADENAC, j'ai 36 ans, j'ai une formation en Histoire. J'ai travaillé dans plusieurs milieux comme l'éducation nationale, la banque, l'agro-alimentaire Bio, les vins et spiritueux.

### POURQUOI REJOINDRE LE DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL ?

Grand sportif étant plus jeune et aimant découvrir de nouveaux milieux, travailler au sein d'une association sportive a motivé mon engagement à rejoindre le District des Yvelines de Football.

### QUELLES VONT ÊTRE TES MISSIONS AU SEIN DE L'INSTANCE ?

Mes missions sont centrées sur l'aspect disciplinaire du District. Je vais avoir à charge la gestion des dossiers disciplinaires et leur transmission aux commissions chargées de délibérer, que sont les CDD Nord et Sud, la CAD et la CDPME.

**BIENVENUE À NOTRE  
NOUVEAU SALARIÉ VINCENT,  
ET À NOTRE NOUVEL  
ALTERNANT MATHIS POUR  
LA SAISON 2025/2026**



## MATHIS

### BONJOUR, PEUX-TU TE PRÉSENTER EN QUELQUES MOTS ?

Bonjour, je suis Mathis FAUCHON, j'ai 22 ans et je suis étudiant en Master 1 MBA du Management du Sport. Je suis arbitre de football en parallèle de mes études. Je suis passionné de sports et notamment le football depuis mon plus jeune âge.

### POURQUOI AVOIR CHOISI L'ALTERNANCE ?

J'ai choisi l'alternance afin de pouvoir poursuivre mes études après avoir obtenu ma licence STAPS. J'ai souhaité rentrer dans le monde du travail afin d'acquérir de nouvelles expériences enrichissantes et professionnelles.

### POURQUOI REJOINDRE LE DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL ?

J'ai eu la chance de rejoindre le District des Yvelines de Football. Je l'ai choisi pour l'environnement dans lequel j'allais évoluer. C'est une infrastructure où j'avais déjà eu l'occasion d'effectuer des stages dans le cadre de mes études. J'ai par ailleurs été bénévole et membre de la commission départementale de l'arbitrage pendant plusieurs années. Je connais donc bien l'infrastructure et je suis très heureux d'avoir rejoint le District.

### QUELLES VONT ÊTRE TES MISSIONS AU SEIN DE L'INSTANCE ?

Au sein de l'instance, j'ai comme missions l'organisation des finales de coupes, la responsabilité des villages sur les différents événements du District, le suivi de profession sport, les projets des fonds d'aide au football amateur, de la citoyenneté et des statuts de l'arbitrage.

AGENDA 2025 / 2026  
SEPTEMBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

09/09/25

Réunion des clubs - équipes féminines (au DYF)

11/09/25

Réunion début de saison FA U10/U13 (aux Mureaux)

12/09/25

Réunion début de saison FA U10/U13 (au DYF)

13/09/25

Stage Seniors D3, D4, D5 et arbitres stagiaires (aux Mureaux)

14/09/25

Stage JAD (aux Mureaux)

18/09/25

Réunion début de saison FA U6/U9 (aux Mureaux)

20/09/25

Stage Arbitres Foot Diversifié & Observateurs (aux Mureaux)

22/09/25

Réunion début de saison FA U6/U9 (au DYF)

23/09/25

Réunion tech clubs U6F à U13F (au DYF)

# WALKING FOOTBALL

Si vous voulez faire du **Sport Santé**, en **mixité**, sans contact, sans contrainte et ouvert à tous à partir de 14 ans, valides et / ou aux personnes en situation de handicap

**MATINÉE DÉCOUVERTE**

**DATE**

**DIMANCHE  
14 SEPTEMBRE 2025**

**HORAIRE**

**DE 10H00 À 12H00**

**LIEU**

**1 RUE DES BRIERES  
78113 CONDE SUR VESGRE**

**VEZENEZ NOMBREUX DÉCOUVRIR CE NOUVEAU SPORT**



BESOIN D'UNE PERSONNE ACTIVE ET IMPLIQUÉE DANS VOTRE CLUB ?

OPTEZ POUR UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE !



Le District des Yvelines de Football a un agrément collectif depuis 2022 permettant aux clubs Yvelinois de profiter d'un ou plusieurs volontaire.s en services civique.

Pour la saison 2025 / 2026, **60 places sont disponibles.**

Un contrat de 8 mois en 24 ou 35h par semaine sur l'une des 5 missions suivantes :

- « Sensibilisation contre les incivilités et la violence sportive dans le football Yvelinois »
- « Développer l'accompagnement scolaire en complément de la pratique sportive »
- « Promotion de la Mixité dans le football et développement du football Féminin »
- « Sensibiliser sur le volet social, éducatif et citoyen du football (Programme Éducatif Fédéral) »
- « Développement de l'accessibilité de la pratique du football aux personnes en situation de handicap »

Les documents nécessaires à l'inscription ont été envoyés sur les boîtes mails officielles des clubs.

Pour plus d'informations contactez-nous :

- Par mail : [administration@dyf78.fff.fr](mailto:administration@dyf78.fff.fr)
- Par téléphone :
  - Mael : 01.80.92.80.23
  - Clémentine : 01.80.92.80.26



Une mission pour chacun au service de tous

ON

RECRUTE !



Le District des Yvelines de Football propose 2 missions en Service Civique

- 1 poste sur le PEF (**Programme Educatif Fédéral**)
- 1 poste sur le Développement du **Football Féminin**
- 8 mois à partir du 22 octobre 2025 - 24h/Semaine
- Le/la candidate doit être titulaire du Permis B et être véhiculé(e)

Contactez-nous vite via :

[ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR](mailto:ADMINISTRATION@DYF78.FFF.FR)

# COMMISSION D'APPLICATION DU STATUT DES EDUCATEURS ET ENTRAÎNEURS DU FOOTBALL

Saison sportive 2025-2026

**Préambule :** La Commission recommande fortement aux Responsables des Clubs, de toutes les divisions départementales, que leurs éducatrices et éducateurs diplômés soient titulaires d'une licence : technique régionale, éducateur fédéral ou animateur.

**Obligations particulières de diplômes requis pour les équipes évoluant en D1 pour les catégories :**

**Senior, U18, U16 et U14**

« Nous vous rappelons que ces mesures avaient été votées par les présidents de clubs lors de l'assemblée générale de la L.P.I.F.F., le 18 juin 2005, pour tendre à sécuriser un minimum la pratique lors des rencontres, tout en valorisant la formation des éducateurs qui **ont la charge de la gestion, de l'encadrement et du suivi des équipes** qui évoluent dans les divisions les plus élevées de nos compétitions de jeunes et de seniors. »

**Pas de changement du diplôme minimum requis pour les éducatrices et éducateurs à savoir :**

Senior : C.F.F.3 – Animateur seniors ou C.F.I. seniors certifié

U18 : C.F.F.3 – Initiateur 2 ou C.F.I. U14-U19 certifié

U16 : C.F.F.3 – Initiateur 2 ou C.F.I. U14-U19 certifié

U14 : C.F.F.2 – Initiateur 2 ou C.F.I. U14-U19 certifié

**Attention par contre pour la saison 2026-2027 !**

**En D1 seniors**, les diplômes en cours devront être obligatoirement complétés. Les éducatrices et les éducateurs devront monter en compétence avec l'obtention du Diplôme Fédéral Coach Seniors (DF Coach Seniors)

De ce fait, les éducatrices et éducateurs titulaires du C.F.F.3 ou Animateur Seniors devront prendre, dès la saison prochaine, toutes leurs dispositions pour s'inscrire, auprès du D.Y.F., dès l'ouverture des sessions de formation proposées au calendrier général.

Cela représente 1 journée de formation complémentaire associée à l'attestation P.S.C.1 pour prétendre obtenir le diplôme DF Coach Seniors par équivalence auprès de la L.P.I.F.F..

Quant aux éducatrices ou éducateurs titulaires du C.F.I. Seniors, ils devront passer les tests d'entrée afin de pouvoir entrer en formation DF Coach Seniors.

Les inscriptions se faisant auprès de la Ligue de Paris, la formation est étalée sur 5 mois sur un nouveau format associant de la formation à distance (FOAD), de novembre 2025 à mars 2026 pour la 1<sup>ère</sup> session et en présentiel sur 2 fois 3 jours. Jours pressentis, des lundis, mardis et jeudis en décembre et en février avec une certification en mars 2026.

**Pour plus de renseignements cliquez-ici pour connaître les modalités d'inscriptions.**

Pour les évolutions concernant les catégories de jeunes, la Commission se rapprochera des clubs au cours de la saison à venir pour plus de précisions.

**L'AS FOURQUEUX OUVRE SES SECTIONS SPORT ADAPTÉ  
LE FOOTBALL POUR, ET AVEC TOUS !**

**CONTACT  
MELANIE ROBLES  
06.17.61.21.95**

**SECTION  
SPORT ADAPTE  
ADULTES**

**SECTION  
SPORT ADAPTE  
JEUNES**

**JOUONS  
SANS  
barrière**

Icons for accessibility: wheelchair, eye, hearing aid, and a person with a cane.

Logos for: LA VILLE SOUTIENT SAINT GERMAIN EN LAYE, F.OURQUEUX village international, AS FOURQUEUX FOOTBALL, and ASSOCIATION SPORTIVE FOURQUEUX depuis 2012.



## PRÉSCRI'FORME

Vous êtes **éducateur sportif** et vous souhaitez acquérir de nouvelles compétences dans le domaine du **sport santé**, on vous donne rendez-vous :

**Judi 20 novembre** et **vendredi 28 novembre 2025**  
de **8h00** à **17h30**



4 modules  
de formation en e-learning  
(40h environ)



3 journées en présentiel dont  
1 journée découverte en MSS  
ou au centre Préscri'forme

Délivrance d'une attestation validée par le **CDOS 78** et la **DRAJES Ile-de-France**

Informations : [sportsante.yvelines@franceolympique.com](mailto:sportsante.yvelines@franceolympique.com)  
06.66.41.17.46



Délégation régionale académique  
jeunesse, engagement et sports



## En Distanciel (e- learning)

**MODULE 1** : Santé et activités physiques – Prescriforme – Evaluation initiale du patient avant l'APSA

**MODULE 2** : Physiologie de l'AP- Concevoir, planifier et évaluer un programme sport santé

**MODULE 3** : Sécurisation des pratiques des APSA – Révision du PSC 1

**MODULE 4** : Quelles APSA pour quelle pathologie ?

## En présentiel

(Accessible uniquement aux personnes qui ont validé la partie en distanciel sur la plateforme). **Formateur** : Médecin du sport et enseignants en APA

**Jour 1** : Physiologie musculaire – Massages cardiaques – tests de condition physique – cadre d'intervention

**Jour 2** : Présentation du projet sport santé – approfondissement des pathologies les plus fréquemment rencontrées – cas pratiques et motivationnels – évaluation finale

**Jour 3** : Visite d'une structure ressource sport santé (maison sport santé ou centre prescri'forme)



Délégation régionale académique  
jeunesse, engagement et sports



[Cliquez-ici pour plus d'information et/ou vous inscrire.](#)

**PASS+**  
Hauts-de-Seine • Yvelines

**TU ES COLLÉGIEN ?  
PLUTÔT CULTURE OU SPORT ?**

Rendez-vous sur [passplus.fr](https://passplus.fr)  
pour choisir tes activités.

Jusqu'à ~~100 €~~  
offerts par ton  
Département !

**PASS+**  
Hauts-de-Seine • Yvelines

- C'est une aide de ton Département pour pratiquer une ou plusieurs activités de ton choix parmi **3 000 IDÉES** proposées en ligne sur [passplus.fr](https://passplus.fr) : tennis, musique, football, cours de théâtre, basket, cinéma, gym, danse...
- C'est **80€** pour les collégiens **DÈS L'ENTRÉE EN 6<sup>e</sup>**, et **100€** pour les boursiers et les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- C'est une aide financière **gratuite et renouvelable** chaque année jusqu'à ta 3<sup>e</sup>.

Rendez-vous sur [PASSPLUS.FR](https://PASSPLUS.FR) pour s'inscrire gratuitement.

\* Dès l'inscription validée, tu recevras un courriel de confirmation.

[Cliquez-ici pour PASS +](https://passplus.fr)

**DES AIDES,  
DES BONS PLANS  
& DES JEUX-CONCOURS**

**TU AS ENTRE 15 ET 17 ANS ?  
GAGNE 100 € POUR  
T'INSCRIRE DANS  
LE CLUB DE TON CHOIX !**

### ← C'EST QUOI, LABAZ ?

LABAZ est la nouvelle application mobile de la Région Île-de-France destinée aux jeunes Franciliens de 15 à 25 ans. Entièrement gratuite, elle propose des aides, des bons plans, des jeux concours...

### ← QUI PEUT S'INSCRIRE SUR L'APPLICATION ?

Tout le monde peut télécharger et découvrir l'application LABAZ sur son smartphone. Mais seuls les jeunes de 15 à 25 ans, habitant en Île-de-France, peuvent s'inscrire et profiter des avantages.

### ← COMMENT S'IDENTIFIER DANS L'APPLICATION ? TROIS POSSIBILITÉS :

Via ton ENT, en utilisant ton compte Monlycée.net

RECOMMANDÉ  
Je suis lycéen !



← Ton compte ENT Monlycée.net te permettra ensuite de te connecter à chaque visite.

Via FranceConnect

RECOMMANDÉ  
J'ai plus de 18 ans !



← Ton compte FranceConnect te permettra ensuite de te connecter à chaque visite.

Via un formulaire sécurisé, en téléchargeant ta pièce d'identité et un justificatif de domicile



← Utilise l'adresse mail et le mot de passe de ton inscription pour te connecter à chaque visite.



Pour en savoir plus :  
[iledefrance.fr/labaz](https://iledefrance.fr/labaz)



[Cliquez-ici pour LABAZ](https://iledefrance.fr/labaz)

pass  
Sport

70 €

de réduction  
immédiate  
dès l'inscription  
dans un club ou  
une salle de sport\* !

VÉRIFIEZ VOTRE  
ÉLIGIBILITÉ



Rendez-vous sur [pass.sports.gouv.fr](https://pass.sports.gouv.fr)

2025

\* Sous réserve d'éligibilité

## QU'EST-CE QUE LE PASS SPORT ?

Le pass Sport est une aide financière de 70€ pour s'inscrire dans un club, une association sportive ou une salle de sport et pour encourager à la pratique sportive.

## QUI EST CONCERNÉ ?

- Les jeunes de 14 à 17 ans bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS).
- Les jeunes en situation de handicap :
  - de 6 à 19 ans bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) ;
  - de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).
- Les étudiants boursiers de moins de 28 ans bénéficiaires d'une bourse attribuée avant le 15 octobre 2025 :
  - bourse du CROUS (y compris l'aide annuelle) ;
  - bourse régionale pour une formation sanitaire ou sociale.

## PÉRIODE DE VALIDITÉ

Le pass Sport est utilisable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2025.

## OÙ L'UTILISER ?

- Le pass Sport peut être utilisé dans un des 85 000 clubs et salles de sport partenaires.
- Renseignez-vous auprès du club, de l'association sportive ou de la salle de sport de votre choix pour savoir s'ils acceptent le pass Sport.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

- Vous recevez un code personnel à partir du 26 août par mail ou SMS. Il suffit de le présenter au club ou à la salle de sport au moment de l'inscription.
- Les 70 € sont déduits immédiatement du montant à payer.
- Et si vous n'avez pas reçu de code, vous pouvez en faire la demande sur le site officiel [pass.sports.gouv.fr](https://pass.sports.gouv.fr).

Plus d'infos sur [pass.sports.gouv.fr](https://pass.sports.gouv.fr)  
 Vérifiez vos spams à partir du 26 août !

[Cliquez-ici pour PASS SPORT](https://pass.sports.gouv.fr)

# COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

## Commission du 8 septembre 2025

**Présents** : MM. , J.P. LEDUC (Président), R. . L. JOUBERT (Vice Président), PANARIELLO, MME N. OLLIVIER,

**Excusés** : MME RUPERT, P. GUILLEBAUX (CD)

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## MODIFICATIONS CALENDRIER

La Commission a procédé à de nombreuses modifications de calendriers afin d'ajuster le nombre d'équipes par poules et ainsi éviter les trop nombreux exempt.

### Catégories & poules concernées

SENIORS D5  
VETERANS D4 & D5  
CDM D1  
U18 D3  
U17 D2  
U16 D3  
U15 D3  
U14 N3

La mise à jour des calendriers est en cours.

## SENIORS

### CHATOU AS

Demande du club pour changer de poule en D4 pour des raisons géographiques. Il ajoute qu'il n'y a aucun problème avec le club de HOUILLES SO sur cette catégorie.

**La Commission après étude de la requête, accède à la demande du club et procède aux modifications suivantes.**

- ✓ HOUDANAISE REGION passe en poule C
- ✓ BOUGAINVILLEES passe en poule A
- ✓ CHATOU AS passe en poule B.

## ENGAGEMENTS

Voici un récapitulatif des clubs engagés à ce jour pour la saison 2025-2026 :

## CRITERIUM DU LUNDI SOIR

1. ACHERES FC
2. CHANTELOUP LES V. US
3. CROISSY US
4. ETANG ST NOM ES
5. ERAGNY FC
6. HOUILLES S.O.
7. MAUREPAS AS
8. OVILLOISE AS 1
9. OVILLOISE AS 2
10. SARTROUVILLE E.S.

## FUTSAL

1. ANDRESY FUTSAL
2. ASSOCIATION TOUSSUS FC
3. CBPS 78
4. CHATOU FUTSAL
5. JOUARS-PONTCHATRAIN AFR
6. LA TOILE AS
7. LE PERRY FOOTBALL ES
8. LES MUREAUX OFC
9. MANTES LIMAY VECTEUR SPORT
10. MONTESSON US
11. TRAPPES EN YVELINES FUTSAL

Les calendriers des rencontres sont en ligne.

## FOOT LOISIR + 45 ANS À 8

En attente de confirmation (jour et horaire) :

1. ANDRESY FC : VENDREDI 20h30
2. BEYNES FC
3. BOIS D'ARCY AS : VENDREDI 20h30
4. BONNIERES FRENEUSE FC : LUNDI 20H30
5. BREVAL LONGNES FC : MERCREDI 20h
6. CONFLANS FC
7. CHAMBOURCY ASM
8. ECQUEVILLE EFC
9. EPONE USBS
10. FONTENAY LE FLEURY FC VENDREDI 20h30
11. GUERVILLE ARNOUV. AS
12. JUZIERS FC JEUDI 20H30
13. LE PERRY FOOTBALL ES : JEUDI 20h ou 20h30
14. MAURECOURT FC : VENDREDI 20h30
15. MEULAN / GUITRANCOURT : VENDREDI 20h30
16. MEZIERES SERBIE : VENDREDI 21H00
17. MONTIGNY LE BX AS : JEUDI 20h
18. MARCQ FC : VENDREDI 20h
19. NEAUPHLE-PONT. 78 RC : VENDREDI 20h ou 20h30
20. POIGNY LA FORET US
21. PORCHEVILLE FC
22. RAMBOUILLET YVELINES FC : JEUDI 20H30
23. REGION HOUDANAISES FC
24. ROSNY FOOTBALL CS : JEUDI 20h30
25. TREMBLAY S/MAULDRE FC - ne peut recevoir
26. VAUXOISE ES : MERCREDI 20H30

27. VILLENNES ORGEVAL FC
28. VILLEPREUX FC : VENDREDI 20h30

## FORFAIT GENERAL

Avant le début des compétitions  
(31€ - Annexe 2 du Règlement Sportif du DYF)

## SENIORS

517863 : VAUXOISE ES (D3A)  
526859 : JUZIERS FC 1 (D5A)

## VETERANS

525588 : FEUCHEROLLES USA (D5B)

## U18

500634 : RAMBOUILLET FC 1 (D1)  
525380 : VILLEPREUX FC 1 (D3)  
500731 : MAULOISE US 1 (D3)

## U15

548796 : BUC FOOT AO 1 (D3)

## DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

### 552332 MAISONS LAFFITTE FC

Demande de changements d'horaires pour permettre un meilleur enchaînement des rencontres suivantes

- U14 N3-H à 17H30
- U17 D2-A à 11H00
- Vétérans D2-A et D3-B à 9H00

**La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.**

### 527993 ETANG ST NOM ES

Demande de changements d'horaires pour permettre un meilleur enchaînement des rencontres suivantes

- Séniors D4-C à 16H00

**La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.**

### 531098 VERSAILLES ESTRELA

Demande de changements d'horaires suite à l'ouverture tardive des installations

- Vétérans D5-C à 10H00

**La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.**

### 502858 HOUILLES AC

Demande de changements d'horaires pour permettre un meilleur enchaînement des rencontres suivantes

- U15 D1-A à 12H30
- U15 D2-A à 14H00
- U14 N1-B à 14H00

- U14 N3-H à 14H00
- U14 N3-C à 16H00
- U14 N3-B à 12H30
- U16 D2-A à 15H00
- U16 D3-B à 15H00
- Vétérans D3-A à 9H00

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

## DEMANDES

### VETERANS

**D4-B DU 16/11/2025**

**53449024 CROISSY US 2 / MARLY LE ROI US 1**

Demande de l'US CROISSY pour inverser le match compte tenu du nombre de matchs à domicile ce jour là.

En attente de l'accord de MARLY LE ROI US.

### PECQ US

Demande du club pour changer de poule.

La Commission ne peut accéder à votre demande en raison de son délai vis-à-vis du début du championnat. Elle transmet néanmoins le dossier à la CDPME pour vous accompagner sur les problématiques évoquées.

### SENIORS

**CY DU 14/09/2025**

**54179290 CARRIERES SUR SEINE US 1 / LIMAY ALJ 1**

Demande de CARRIERES SUR SEINE US pour jouer la rencontre à 16H30 après le match de Coupe Gambardella

La Commission dit match à jouer à 17H (horaire dérogatoire).

**CY DU 14/09/2025**

**54179307 VERSAILLES 78 FC 3 / HOUILLES SO 1**

Demande de VERSAILLES 78 FC pour jouer à 14H compte tenu de l'occupation des terrains.

La Commission donne son accord.

### U16

**D2-B DU 21/09/2025**

**53440795 TRAPPES ES 22 / BEYNES FC 21**

Demande de l'ES TRAPPES pour jouer à 15H (horaire dérogatoire) sur le terrain CHANSAC.

La Commission donne son accord.

**D3-B DU 21/09/2025**

**53434167 MAURECOURT FC 1 / CONFLANS FC 2**

Demande de MAURECOURT FC pour jouer la rencontre à 15H30 car les installations sont occupées par une course pédestre avant.

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir vos adversaires.

### U15

**D1-A DU 20/09/2025**

**53434296 LIMAY ALJ 1 / HOUILLES AC 1**

Demande de LIMAY ALJ pour jouer la rencontre à 16H00 car une

rencontre U14 se déroule à 14H00.

Accord écrit de HOUILLES AC

La Commission donne son accord ((horaire dérogatoire)

### U14

**N3-C DU 20/09/2025**

**53443253 HOUILLES SO 1 / SARTROUVILLE ES 3**

Demande de HOUILLES SO pour inverser le match compte tenu de l'organisation d'un match du Variétés Club de France sur ses installations ce jour-là.

La Commission donne son accord et rappelle que ce type d'évènement est prévu à l'avance. Le Club doit donc en aviser le DYF beaucoup plus tôt.

## MATCHS A JOUER

### VETERANS

**CY DU 21/09/2025**

**BUCHELOISE AS / VERNOUILLET FC**

Suite à l'engagement de BUCHELOISE AS d'une équipe en Vétérans D5 :

La commission décide d'ajouter au 1er tour la rencontre contre VERNOUILLET FC qui était exempt. Elle fixe la rencontre au 21/09/2025, pour que les clubs aient le temps de s'organiser.

## COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

### Commission restreinte du 09/09/2025

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## LISTE D'AFFECTATION DES MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES

LISTE ETABLIE APRES DEMANDES DE MODIFICATIONS DE CERTAINS CLUBS.

CLUBS BENEFICIANT POUR LA SAISON 2025/2026 DE JOUEURS MUTÉS SUPPLÉMENTAIRES AU TITRE :

- ✓ DE L'ENCOURAGEMENT A LA FORMATION DE JEUNES JOUEUSES
- ✓ DU STATUT DE L'ARBITRAGE DE LA LIGUE OU DU STATUT DE L'ARBITRAGE DU DISTRICT

☐ ABLIS FC SUD : 1 muté supplémentaire  
**SENIORS D5**

☐ BAILLY NOISY SFC : 2 mutés supplémentaires  
**2 en U18 R3**  
☐ BANQUE DE FRANCE : 1 muté supplémentaire  
**R1 Foot Entreprise**

☐ BOIS D'ARCY AS : 2 mutés supplémentaires  
**2 en SENIORS D3**

☐ BONNIERES FRENEUSE FC : 2 mutés supplémentaires  
**2 en SENIORS D4**

☐ BOUAFLE FLINS ENT : 1 muté supplémentaire  
**En U14 R3**

☐ BUCHELOISE FC : 1 muté supplémentaire  
**SENIORS D2**

☐ CARRIERES GRESILLONS AS : 1 muté supplémentaire  
**U15 D3**

☐ CARRIERES SUR SEINE US : 2 mutés supplémentaires  
**2 en SENIORS D3**

☐ CELLOIS CS : 2 mutés supplémentaires  
**1 en U18 R3 + 1 en SENIORS D2**

☐ CHATOU AS : 1 muté supplémentaire  
**SENIORS R1**

☐ CLAYES SOUS BOIS US : 2 mutés supplémentaires  
**2 en SENIORS D3**

☐ COIGNIERES FC : 1 muté supplémentaire  
**SENIORS D5**

☐ CONFLANS FC FC : 1 muté supplémentaire  
**SENIORS R2**

☐ ECQUEVILLY ESC : 2 mutés supplémentaires  
**2 en U17 R3**

☐ ELANCOURT OSC : 1 muté supplémentaire  
**SENIORS D2**

☐ EPONE USBS : 2 mutés supplémentaires  
**2 en SENIORS D1**

☐ FONTENAY LE FLEURY FC : 1 muté supplémentaire  
**SENIORS D3**

☐ FOURQUEUX AS : 2 mutés supplémentaires  
**2 en U17 R3**

☐ GUYANCOURT ES : 1 muté supplémentaire  
**SENIORS D1**

☐ HARDRICOURT US : 2 mutés supplémentaires  
**2 en SENIORS R3**

☒ HOUILLES SO : 1 muté supplémentaire  
**SENIORS D2**

☒ ISSOU AS: 1 muté supplémentaire  
**SENIORS D5**  
☒ LE CHESNAY 78 FC: 1 muté supplémentaire  
**SENIORS D1**

☒ MESNIL SAINT DENIS AS: 1 muté supplémentaire  
**SENIORS D4**

☒ MANTOIS 78 F.C : 1 muté supplémentaire  
**SENIORS R1**

☒ MONTIGNY LE BTS AS: 1 muté supplémentaire  
**SENIORS D2**

☒ MUREAUX O.F.C LES : 1 muté supplémentaire  
**SENIORS R1**

☒ PLAISIROIS F.O : 3 mutés supplémentaires  
**1 en U17 R3 + 2 en U16 D1**

☒ POISSY FC : 2 mutés supplémentaires  
**2 en SENIORS R3**

☒ RAMBOUILLET YVELINES FC: 3 mutés supplémentaires  
**3 en SENIORS D3**

☒ ROSNY SUR SEINE : 3 mutés supplémentaires  
**3 en SENIORS D3**

☒ SARTROUVILLE : 1 muté supplémentaire  
**SENIORS R2**

☒ TRIEL AC : 1 muté supplémentaire  
**SENIORS D3**

☒ VELIZY : 1 muté supplémentaire  
**SENIORS D2**

☒ VERNEUIL US : 1 muté supplémentaire  
**SENIORS D2**

☒ VERSAILLES 78 FC : 2 mutés supplémentaires  
**2 en U18 R1**

☒ VILLENES ORGEVAL FC : 2 mutés supplémentaires  
**1 en U17 R2 + 1 en U18 D1**

☒ VILLEPREUX FC : 2 mutés supplémentaires  
**2 en SENIORS D5**

☒ VOISINS FC : 3 mutés supplémentaires  
**2 en SENIORS D2 + 1 en U15 D2**

## COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 8 septembre 2025

**Présents** : Thierry BOKOBZA (Président), MM Melvin GOMES, Jean-Eric INACIO, Laurent PATRIGEON, Luis PEDRO GOMES, Didier PELLETIER, , Julien RODRIGUES LOPES, MMES Monique ELISABETH, Laetitia GRIVOT,

**Absents excusés** : MM. Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Tony GABIER, Michel LOUVEL Stéphane PILLEMONT représentant la CDA

Assiste : MM. BARDET (C.T.D. D.A.P. 78), OGEREAU (salarié)

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## RENTREE DU FOOTBALL ANIMATION RÉUNIONS DE DÉBUT DE SAISON

Voici la programmation des réunions de début de saison :

### Réunion U10-U13

Jeudi 11 septembre aux MUREAUX  
Vendredi 12 septembre au District

### Réunions U6-U9

Jeudi 18 septembre aux MUREAUX  
Lundi 22 septembre au District

**Pour les U6/U9 et U10/U13, la Commission vous propose 2 dates afin de permettre au plus grand nombre d'y assister.**

## PLATEAUX U7-U9

Les inscriptions pour les premiers plateaux U7 & U9 de la saison sont désormais closes.

Pour consulter la liste des inscrits : [Cliquez ici](#)

## PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Les inscriptions pour les plateaux Espoirs U8-U9 de la saison sont désormais closes

## CHALLENGE D'AUTOMNE U11-U13

La 1ère journée U13 du 20/09 sera disponible d'ici la fin de semaine.

## CRITERIUM ESPOIRS

### CARRIERES GRESILLONS AS

Suite à la candidature du club sur les dispositif (U10 à U13), la Commission a reçu le Président du club pour évoquer les progrès de structuration mis en place par le club. Elle remercie M. MOSTEFAOUI des échanges constructifs et constate que le club a mis en place de nombreuses choses pour continuer sa structuration. Par conséquent, elle valide l'engagement des 4 équipes sur les différents Critériums Espoirs. Elle alerte simplement le club sur ses effectifs en U12 & U13 afin que les licences soient faites pour le début de la phase 1.

## CRITERIUM ESPOIRS U10

Voici l'état des engagements après vérifications des encadrants déclarés :

### Clubs validés

1. BAILLY NOISY SFC
2. BONNIERES FRENEUSE FC (*sous réserve de la certification à venir*)
3. BOUGIVAL FOOT
4. CARRIERES GRESILLONS AS
5. CARRIERES S/S US
6. CELLOIS CS
7. CHANTELOUP US
8. CHATOU AS
9. CHESNAY 78 FC
10. CLAYES S/BOIS USM
11. CONFLANS FC
12. CROISSY US
13. ELANCOURT OSC
14. FEUCHEROLLES USA
15. FONTENAY FLEURY FC
16. FOURQUEUX AS
17. GUYANCOURT ES
18. HOUDANAISE REGION FC
19. HOUILLES AC
20. HOUILLES SO
21. LIMAY ALJ
22. MAGNY 78 FC
23. MAISONS LAFFITTE FC
24. MANTES VIVONS FOOT
25. MANTOIS 78 FC
26. MARLY LE ROI US
27. MAUREPAS AS
28. MESNIL ST DENIS AS
29. MONTESSON US
30. MONTIGNY LE BX AS
31. MUREAUX OFC
32. NEAUHPLE PONT RC 78
33. PECQ US
34. PLAISIROIS FO
35. POISSY FC
36. RAMBOUILLET FC
37. ROSNY CSM
38. SARTROUVILLE ES
39. ST ARNOULT FC
40. ST GERMAIN FC
41. TRAPPES ES

42. TRIEL AC
43. VELIZY ASC
44. VERNEUIL ENTENTE
45. VERSAILLES 78 FC
46. VILLENES ORGEVAL FC
47. VOISINS FC

### CRITERIUM ESPOIRS U11

#### Clubs validés

1. AUBERGENVILLE FC
2. BAILLY NOISY SFC
3. BOIS D'ARCY AS
4. BONNIERES FRENEUSE FC
5. BOUGIVAL FOOT
6. CARRIERES GRESILLONS AS
7. CARRIERES S/S US
8. CELLOIS CS
9. CHANTELOUP US
10. CHATOU AS
11. CHESNAY 78 FC
12. CLAYES S/BOIS USM
13. CONFLANS FC
14. CROISSY US
15. ELANCOURT OSC
16. FEUCHEROLLES USA
17. FONTENAY FLEURY FC
18. FOURQUEUX AS
19. GUYANCOURT ES
20. HOUDANAISE REGION FC
21. HOUILLES AC
22. HOUILLES SO
23. LIMAY ALJ
24. MANTES VIVONS FOOT
25. MANTOIS 78 FC
26. MARLY LE ROI US *(sous réserve de la certification à venir)*
27. MAUREPAS AS
28. MESNIL ST DENIS AS
29. MONTESSON US
30. MONTIGNY LE BX AS
31. MUREAUX OFC
32. NEAUHPLE PONT RC 78
33. PARIS SAINT GERMAIN FC
34. PECQ US
35. PLAISIROIS FO
36. POISSY FC
37. RAMBOUILLET FC
38. ROSNY CSM
39. SARTROUVILLE ES
40. ST ARNOULT FC
41. ST GERMAIN FC
42. TRAPPES ES *(sous réserve de la certification à venir)*
43. TRIEL AC *(sous réserve de la certification à venir)*
44. VELIZY ASC
45. VERNEUIL ENTENTE
46. VERSAILLES 78 FC
47. VILLENES ORGEVAL FC
48. VOISINS FC

### CRITERIUM ESPOIRS U12

Voici l'état des engagements après vérifications des encadrants déclarés :

#### Clubs validés

1. BAILLY NOISY SFC
2. BOIS D'ARCY AS
3. BONNIERES FRENEUSE FC
4. BOUGIVAL FOOT
5. CARRIERES GRESILLONS AS
6. CARRIERES S/S US
7. CELLOIS CS
8. CHAMBOURCY ASM
9. CHANTELOUP US
10. CHATOU AS
11. CHESNAY 78 FC
12. CLAYES S/BOIS USM *(sous réserve de la certification à venir)*
13. CONFLANS FC
14. CROISSY US
15. ELANCOURT OSC
16. FEUCHEROLLES USA
17. FONTENAY LE FLEURY FC
18. FOURQUEUX AS
19. GARGENVILLE STADE
20. GUYANCOURT ES
21. HOUDANAISE REGION FC
22. HOUILLES AC
23. HOUILLES SO
24. LIMAY ALJ
25. MANTOIS 78 FC
26. MARLY LE ROI US
27. MAUREPAS AS
28. MESNIL ST DENIS AS
29. MONTESSON US
30. MONTFORT FC
31. MONTIGNY LE BX AS
32. MUREAUX OFC
33. NEAUHPLE PONT RC 78
34. PARIS SAINT GERMAIN FC
35. PECQ US
36. PLAISIROIS FO
37. POISSY FC
38. RAMBOUILLET FC
39. ROSNY CSM
40. SARTROUVILLE ES
41. ST GERMAIN FC
42. TRAPPES ES *(sous réserve de la certification à venir)*
43. TRIEL AC
44. VELIZY ASC
45. VERNEUIL ENTENTE
46. VERSAILLES 78 FC
47. VILLENES ORGEVAL FC
48. VILLEPREUX FC
49. VOISINS FC
50. YVELINES US

### CRITERIUM ESPOIRS U13

Voici l'état des engagements après vérifications des encadrants déclarés :

#### Clubs validés

1. BAILLY NOISY SFC
2. BONNIERES FRENEUSE FC
3. CARRIERES GRESILLONS AS
4. CARRIERES S/S US
5. CHATOU AS
6. CHESNAY 78 FC
7. CROISSY US
8. ELANCOURT OSC
9. EPONE USBS
10. FEUCHEROLLES USA
11. FOURQUEUX AS
12. GUYANCOURT ES
13. HOUILLES AC
14. LIMAY ALJ
15. MANTOIS 78 FC
16. MAUREPAS AS
17. MONTESSON US
18. MONTFORT FC
19. MONTIGNY LE BX AS
20. MUREAUX OFC
21. PARIS SAINT GERMAIN FC
22. PLAISIROIS FO
23. POISSY FC
24. PORT MARLY CS
25. RAMBOUILLET FC *(sous réserve de la certification à venir)*
26. ROSNY CSM
27. SARTROUVILLE ES
28. ST GERMAIN FC
29. TRAPPES ES
30. TRIEL AC *(sous réserve de la certification à venir)*
31. VERNEUIL ENTENTE
32. VILLENES ORGEVAL FC
33. VIROFLAY USM
34. YVELINES US

# COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

**Commission restreinte du 8 septembre 2025**

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## REUNIONS

Deux réunions sont au programme pour ce début de saison :

- Mardi 9 septembre à 19h00 au siège du District : réunion de présentation de l'ensemble de l'offre de pratique
- Mardi 23 septembre à 19h00 au siège du District : réunion de présentation des contenus Fillofoot, U11F et U13F

## FILLOFOOT

Les engagements sont possibles pour toutes les phases de la saison. La date butoir d'engagement pour le plateau d'octobre est fixé au 16 septembre 2025.

## FOOT A 5

Les engagements sont possibles pour toutes les phases de la saison. La date butoir d'engagement pour le plateau d'octobre est fixé au 16 septembre 2025.

## ENGAGEMENTS

Voici un récapitulatif des clubs engagés à ce jour .  
Pour le critérium Séniors F à 8, il est possible de s'engager jusqu'au 14 septembre 2025.  
Pour les autres critères, l'engagement est terminé pour les plateaux du challenge automne. Il est possible de s'engager pour les critères jeunes jusqu'au 5 octobre 2025.

## SENIORS F A 8

BAILLY NOISY STANDARD F.C.  
BEYNES F.C.  
BREVAL LONGNES F.C. PLATEAU  
CHANTELOUP US  
GUYANCOURT FOOTBALL E.S.  
MAGNY 78 F.C.  
MESNIL ST DENIS A.S.L.  
ST ARNOULT 78 FC  
VIROFLAY U.S. MUNICIPALE  
VOISINS F.C. 2

## U18 F A 8

CARRIERES SUR SEINE U.S.  
GUYANCOURT FOOTBALL E.S.  
LE CHESNAY 78 F.C.  
LES MUREAUX O.F.C. 2  
LIMAY A.L.J.  
LOUVECIENNES A.S.  
MAISONS-LAFFITTE F. C.  
MANTOIS 78 F.C. 2  
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX A,S,  
PORTES IDF FC FEMININ  
SARTROUVILLE ESP. S.  
VIROFLAY U.S.M.

## U15 F A 8

BAILLY NOISY STANDARD F.C.  
CARRIERES GRESILLONS A.S.  
CARRIERES SUR SEINE U.S. 1  
CARRIERES SUR SEINE U.S. 2  
CELLOIS C.S. 1  
CELLOIS C.S. 2  
CLAYES SS/BOIS U.S. MUNICIPAL  
CROISSY U.S.  
GUYANCOURT FOOTBALL E.S.  
HARDRICOURT U.S.  
HOUDANAISE REGION FC  
LE CHESNAY 78 F.C.  
LES MUREAUX O.F.C. 1  
LES MUREAUX O.F.C. 2  
MAISONS-LAFFITTE F. C.  
MANTOIS 78 F.C. 2  
MESNIL ST DENIS A.S.L.  
MONTESSON US  
NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78 R.C.  
PORTES IDF FC FEMININ  
ROSNY FOOT C.S.  
SARTROUVILLE ESP. S.  
VERSAILLES JUSSIEU A.S. 1  
VERSAILLES JUSSIEU A.S. 2  
VINSKY FOOTBALL CLUB

## U13 F A 8

BAILLY NOISY STANDARD F.C.  
CARRIERES GRESILLONS A.S.  
CARRIERES SUR SEINE U.S.  
CLAYES SS/BOIS U.S. MUNICIPAL  
CONFLANS F.C.  
CROISSY U.S.  
ELANCOURT O.S.C.  
FONTENAY LE FLEURY F.C.  
GUERVILLE ARNOUVILLE A.S.  
GUYANCOURT FOOTBALL E.S.  
HARDRICOURT U.S.  
LE CHESNAY 78 F.C.  
LE VÉSINET SPORT CLUB INTERNATIONAL  
LES MUREAUX O.F.C. 1  
LES MUREAUX O.F.C. 2  
MAISONS-LAFFITTE F. C.

MANTOIS 78 F.C.  
MARLY LE ROI U.S.  
MESNIL ST DENIS A.S.L.  
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX A,S, 1  
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX A,S, 2  
NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78 R.C.  
POISSY F.C.  
PORTES IDF FC FEMININ  
RAMBOUILLET YVELINES F.C.  
ROSNY FOOT C.S.  
TRAPPES E.S.  
VAL DE SEINE S.C.F.  
VERSAILLES 78 F.C.  
TRIEL A.C.  
VOISINS F.C. 1  
VOISINS F.C. 2

## U11 F A 8

CARRIERES SUR SEINE U.S.  
ELANCOURT O.S.C.  
FONTENAY LE FLEURY F.C.  
GUYANCOURT FOOTBALL E.S.  
LE CHESNAY 78 F.C.  
LE VÉSINET SPORT CLUB INTERNATIONAL  
LES MUREAUX O.F.C.  
MANTOIS 78 F.C.  
MARLY LE ROI U.S.  
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX A,S,  
PARIS SAINT GERMAIN F.C.  
POISSY F.C.  
PORTES IDF F.C. FEMININ  
RAMBOUILLET YVELINES F.C.  
ROSNY S/SEINE C.S.M.  
VAL DE SEINE S.C.F.  
TRAPPES E.S.  
VERSAILLES 78 F.C.  
VOISINS F.C.

## CHALLENGE AUTOMNE

Les plateaux du 20 et 27 septembre du challenge automne U11F, U13F, U15F et U18F sont en ligne.

La Commission intégrera si cela est possible les dernières équipes inscrites.

# COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion du 5 septembre 2025

**Présents :** MM. JOUBERT L. (Président), MORISSET T. (Vice président), NOBLET C , PANARIELLO R, DE SOUSA C., ELISABETH JP., BERG F, PELLETIER D., PRUDENT M., TEXIER N. ( Technique),

**Excusés :** MM. RUBANY JM ,CISSE M. (CDA), PAINDEPICE L, LEDUC J-P ( CD), MESTARI A , GUILLEBAUX P

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES

Dans chaque catégorie possibilité d'engager 2 équipes par club.

Nombre d'équipes par compétition :

U12	40 places
U13	40 places
U14	40 places
U16	32 places

Pour les U16 une pratique Futnet sera proposée sur le temps de pause.

Ces Coupes étant des compétitions officielles, les clubs doivent présenter leurs licences sur l'application Footclubs Compagnon ou le listing des licences imprimé par le club sur papier libre.

Par ailleurs :

Les protèges tibias sont obligatoires.

Les clubs ayant 2 équipes engagées sur un même plateau , merci de prévoir des maillots de couleurs différentes.

**Pour ces Coupes, la Commission est à la recherche de gymnases.**

## CHAMPIONNAT FUTSAL U13 & U15

Dans le but de développer le Futsal pour les catégories jeunes, le DYF crée les championnats U13 et U15. Ces deux compétitions sont ouvertes à l'ensemble des clubs Yvelinois. Tout type de licences à l'exception du Foot Santé sera autorisé.

## CRITERIUM U14 ET U16 À 8

Afin de permettre à chaque joueur de continuer à pratiquer son sport favori, le DYF renouvelle pour cette saison un critérium U14 et U16 à 8 .

**Pour l'ensemble de ces compétitions, les engagements sont possibles sur la plateforme « Engagement du DYF »**

## FOOT EN MARCHANT

Si vous voulez découvrir cette pratique, le club de **La Vesgre** organise une matinée ouverte à tous à partir de 14 ans le **14/09/2025 de 10H 00 à 12h00**

La date de clôture d'inscription est prévue le **15 Octobre 2025**

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

COMMISSION RESTREINTE DU 08/09/2025

### EXTRAIT DU PV DE LIGUE

## CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

### CLASSEMENT INITIAL

#### BUHELAY - STADE DE BUHELAY - NNI 781180101

Cette installation n'a jamais été classée.

Installation visitée par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 31/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement initial en niveau T5 du 15/07/2025 et des documents transmis et/ou en possession de la Commission :

Plan de masse

Plan de l'aire de jeu

Plan des Vestiaires

Rapport de visite de la CDTIS

Test in situ

La Commission constate l'absence de : Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) ou de l'Attestation Administrative de Capacité (AAC)

**Le CRTIS propose le classement initial en niveau T5 SYN jusqu'au 09/09/2035.**

### CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

#### LES ESSARTS LE ROI - STADE GALLOT 1 - NNI 782200101

Cette installation sportive été classée en niveau T5 PN jusqu'au 15/06/2025.

Installation visitée par M. LEDUC & ELISABETH, membres de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 05/09/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en niveau T5 du 26/08/2025 et des documents transmis et en possession de la Commission :

Rapport de visite de la CDTIS

Plan des Vestiaires

AOP

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 09/09/2035.**

#### 780900101 - BOUAFLE - STADE PIERRE MONTCHARMONT

Reprise de dossier suite à la décision de la C.R.T.I.S. du 06/04/2025. La Commission accuse réception de la levée des conformités en date du 24/06/2024.

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 08/08/2035.**

## CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

### CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

#### 785510101 - ST GERMAIN EN LAYE - STADE GEORGES LEFÈVRE N°1

L'éclairage de cette installation était classé niveau E4 jusqu'au 02/04/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 15/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 signée par le propriétaire le 10/06/2025.

Au regard des éléments transmis :

Type de sources : LED

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 384 Lux

U1h (EhMin/EhMax) : 0.6

U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.77

**La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 09/09/2027.**

#### 784980101 - POISSY - STADE LÉO LAGRANGE 1

L'éclairage de cette installation était classé niveau E4 jusqu'au 7/07/2025.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 06/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 signée par le propriétaire le 10/06/2025.

Au regard des éléments transmis :

Type de sources : LED

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 382 Lux

U1h (EhMin/EhMax) : 0.54

U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.72

**La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 09/09/2027.**

#### 786420102 - VERNEUIL SUR SEINE - STADE FRANÇOIS PONS 2

Reprise de dossier de la décision de la CRTIS du 05/06/2025

L'éclairage de cette installation est classé niveau E7 jusqu'au 19/05/2029.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 18/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de changement de classement en E4 signée par le propriétaire le 27/04/2025.

Au regard des éléments transmis :

Type de sources : LED

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 384 Lux  
U1h (EhMin/EhMax) : 0.6  
U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.77  
Etude d'éclairage du 05/06/2025

**La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E? jusqu'au 09/09/2027.**

## COMMISSION D'APPEL DEPARTEMENTALE CONFIGURATION REGLEMENTAIRE

**Réunion du jeudi 4 septembre 2025**

**Présents :** M. Guy BEAUBIAT (Président),  
M. Florent BAUDOIN (représentant du C.D.),  
Mmes Josiane JOURDAN, Anne-Lise PIEL-VECCHIO,  
Isabelle TECHER,  
MM. Pierre DE BIANCHI, Dominique GOMIS, Jean-  
Pierre MEURILLON, Didier MOLLER,

**Les décisions de la Commission d'Appel en configuration réglementaire sont, sauf lorsqu'elles sont rendues en dernier ressort, susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.**

**Appel de l'U.S. MAULOISE d'une décision de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage du 10/06/2025, ayant :**  
**- déclaré le club en 2<sup>ème</sup> année d'infraction au regard du Statut de l'Arbitrage au 15/06/2025 (1 Arbitre manquant),**  
**- infligé au club :**  
**. pour toute la saison 2025 / 2026, la sanction sportive de réduction de 4 unités du nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet Mutation autorisés à pratiquer dans l'équipe Senior première du club,**  
**. une amende de 60 €.**

La Commission,  
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,  
Jugeant en appel,

**Après audition de :**

**U.S. MAULOISE**

- M. DE ROSA Stéphane, Président,  
- M. HEDAYAT GHORTOULMESH Ali, Arbitre,

Etant précisé qu'il a été préalablement rappelé aux personnes auditionnées leur droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire,

La parole ayant été donnée en dernier à l'U.S. MAULOISE, club appelant,

Considérant que l'U.S. MAULOISE conteste la décision de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage du 10/06/2025, l'ayant déclarée en 2<sup>ème</sup> année d'infraction au regard du Statut de l'Arbitrage, avec comme conséquences :

- pour toute la saison 2025 / 2026, la réduction de 4 unités du nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet Mutation autorisés à pratiquer dans l'équipe Senior première du club,  
- une amende de 60 €.

**Considérant que l'U.S. MAULOISE fait notamment valoir que :**

- elle ne conteste pas sa situation d'infraction au regard du Statut de l'Arbitrage lors de la saison 2024 / 2025,  
- elle conteste par contre la décision de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage du 10/06/2025 en ce qu'elle l'a déclarée, pour la saison 2024 / 2025, en 2<sup>ème</sup> année d'infraction et non pas en 1<sup>ère</sup> année d'infraction,  
- elle fait état, à ce titre, des difficultés que M. HEDAYAT GHORTOULMESH Ali, l'un de ses Arbitres, a rencontrées lors de la saison 2023 / 2024, avant de pouvoir faire l'objet de désignations par la Commission Départementale de l'Arbitrage du District 75, son nouveau District d'appartenance,  
- sa demande de « transfert » du District 78 au District 75, formulée en septembre 2023, est en effet restée sans suite jusqu'en avril 2024,  
- cela a conduit à un nombre insuffisant de rencontres que ledit Arbitre a dirigées durant la saison 2023 / 2024 et, par suite, à constater qu'il ne couvrirait pas le club pour ladite saison,  
- le club ne peut être considéré comme responsable de cette situation,  
- il est donc demandé que le club soit déclaré en 1<sup>ère</sup> année d'infraction au regard du Statut de l'Arbitrage à l'issue de la saison 2024 / 2025, et non pas en 2<sup>ème</sup> année d'infraction,

\*\*\*\*

Considérant que, pour la saison 2023 / 2024, l'U.S. MAULOISE, dont l'équipe hiérarchiquement la plus élevée évoluait en Championnat Senior de D 3, avait l'obligation, conformément au Statut Régional de l'Arbitrage, de mettre 2 Arbitres à la disposition du District ou de la Ligue,

Considérant que le club a, pour cette saison 2023 / 2024, compté dans son effectif 2 Arbitres qui lui étaient rattachés au sens de l'article 33 du Statut de l'Arbitrage, en l'occurrence MM. PADEL Jérôme et HEDAYAT GHORTOULMESH Ali,

Considérant toutefois que M. HEDAYAT GHORTOULMESH Ali n'avait pas, au cours de la saison 2023 / 2024, dirigé le nombre minimum de rencontres requis pour couvrir son club tel qu'il avait été fixé par le Comité de Direction de la Ligue, ce qui a conduit la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage réunie le 16/06/2024, à déclarer l'U.S. MAULOISE en 1<sup>ère</sup> année d'infraction au regard du Statut de l'Arbitrage, à l'issue de la saison 2023 / 2024, avec comme conséquences :

- pour toute la saison 2024 / 2025, la réduction de 2 unités du nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet Mutation autorisés à pratiquer dans l'équipe Senior première du club,  
- une amende de 30 €.

Considérant que cette décision, qui a été publiée dans le N° 1808 du journal numérique du District, du 28/06/2024 avec mention des voies et délais de recours, n'a pas été contestée par l'U.S. MAULOISE par la voie d'un appel formé dans les conditions réglementaires de forme et de délai, qu'elle est ainsi devenue définitive et qu'elle ne peut en conséquence être aujourd'hui remise en cause,

Considérant que, pour la saison 2024 / 2025, l'U.S. MAULOISE, dont l'équipe hiérarchiquement la plus élevée évoluait en Championnat Senior de D 3, avait toujours l'obligation, conformément au Statut Régional de l'Arbitrage, de mettre 2 Arbitres à la disposition du District ou de la Ligue,

Considérant qu'il n'est pas contesté que l'U.S. MAULOISE n'a, pour la saison 2024 / 2025, compté dans son effectif qu'1 seul Arbitre qui lui était rattaché au sens de l'article 33 du Statut de l'Arbitrage, en l'occurrence M. HEDAYAT GHORTOULMESH Ali,

Considérant que l'U.S. MAULOISE a ainsi été déclarée, à la date du 28/02/2025, par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage réunie le 28/03/2025, en 2<sup>ème</sup> année d'infraction au regard du Statut de l'Arbitrage,

Considérant qu'ensuite, l'U.S. MAULOISE a été déclarée, au titre de la saison 2024 / 2025, par la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage réunie le 10/06/2025, en 2<sup>ème</sup> année d'infraction au regard du Statut de l'Arbitrage, du fait qu'elle n'a compté dans son effectif qu'1 seul Arbitre au lieu de 2, avec comme conséquences :  
- pour toute la saison 2025 / 2026, la réduction de 4 unités du nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet Mutation autorisés à pratiquer dans l'équipe Senior première du club,  
- une amende de 60 €.

Considérant qu'il ne peut ainsi qu'être constaté que :

- l'U.S. MAULOISE est bien, à l'issue de la saison 2024 / 2025, en infraction au regard du Statut de l'Arbitrage, ce qu'elle ne conteste pas,  
- l'U.S. MAULOISE avait bien été déclarée, le 16/06/2024, au titre de la saison 2023 / 2024, en 1<sup>ère</sup> année d'infraction, situation qu'elle n'a pas contestée, qui est ainsi devenue définitive et qui ne peut donc être remise en cause,  
- la saison 2024 / 2025 constitue donc bien la 2<sup>ème</sup> année d'infraction au regard du Statut de l'Arbitrage, faisant suite à la 1<sup>ère</sup> année d'infraction lors de la saison 2023 / 2024,

Considérant en conséquence que c'est à bon droit que la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage a déclaré l'U.S. MAULOISE en 2<sup>ème</sup> année d'infraction au regard du Statut de l'Arbitrage à l'issue de la saison 2024 / 2025,

Par ces motifs,

Après en avoir délibéré, hors la présence des personnes auditionnées,

**CONFIRME LA DECISION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE, DONT APPEL.**

**Débit : U.S. MAULOISE - 64 € - Droit de procédure d'appel (Annexe 2 - Dispositions financières du Règlement Sportif du District)**